



# SPECIAL MANIFESTATION DU 28 JANVIER 2020 A PARIS

FAISONS **UNE PAUSE** AVEC LES GRÈVES :  
ON VOUS EXPLIQUE POURQUOI ...

APRÈS 7 MOIS DE CONFLIT SOCIAL ET UNE DEUXIÈME MANIFESTATION À PARIS, L'INTERSYNDICALE NATIONALE A TROUVÉ UN COMPROMIS DE SORTIE DE CRISE ACCEPTABLE AVEC LE GOUVERNEMENT.

NOUS NE SOMMES PAS PLEINEMENT SATISFAIT DES ANNONCES FAITES HIER PLACE BEAUVAU, MAIS LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A ACTÉ DES MESURES FORTES SUR LA GRANDE MAJORITÉ DE NOS REVENDICATIONS.

## 1- LE SECOURS À PERSONNE

Afin de réduire le nombre de missions en carence, le gouvernement propose de réévaluer le tarif de ces interventions pour que le SAMU privilégie les ambulances privées.

Par ailleurs, pour les missions à caractère « social », seront engagées les associations (ex: la Croix Rouge ou la Protection Civile ...) comme c'est le cas sur les secteurs BSPP/BMPM.

D'autres mesures doivent également émerger des groupes de travail qui sont en cours depuis l'automne 2019.

## 2- LES RETRAITES

La possibilité d'un départ à 57 ans est garantie (décote possible en fonction de l'âge d'équilibre de la profession, non connu à ce jour).

Pour les agents nés avant le 1er janvier 1980 rien ne change, ils bénéficieront des mêmes avantages qu'aujourd'hui.

Pour les agents nés après le 1er janvier 1980, la sur-cotisation n'est plus supportée par l'agent mais par l'employeur.

Les réunions de travail sont en cours pour cette catégorie d'agents. Les premiers échanges montrent que le gouvernement tient bien compte du caractère dangereux de notre métier.

### 3- LES AGRESSIONS

Des mesures tant locales que nationales ont été prises, les caméras piétons en sont un exemple.

Par ailleurs, le ministre s'est engagé à travailler sur l'engagement immédiat des forces de l'ordre, à créer un observatoire national afin de mieux cibler les agressions et ainsi apporter une réponse appropriée pour les réduire de manière significative.

### 4- LA TOCIXITÉ DES FUMÉES

Une doctrine nationale sur la gestion des contaminations liées aux fumées va être publiée. Les SDIS devront s'y conformer.

De nouveaux moyens et équipements devraient être mis en oeuvre.

Une étude épidémiologique va être menée pour suivre les agents exposés.

### 5- LA PRIME DE FEU

Jamais réévaluée depuis 1991, la prime de feu passe de 19% à 25%, **soit 6 points de plus.**

Cette mesure est applicable le mois suivant la publication du décret.

Le comité des financeurs n'ayant donné son accord que sous certaines conditions, il n'était pas possible pour le gouvernement d'imposer un taux plus important.

Par ailleurs, une réévaluation à 28% sera rendue possible avec l'accord des collectivités territoriales qui participent à son financement.

TOUTES CES MESURES SERONT ACCOMPAGNÉES DE POINTS D'ÉTAPES POUR JUGER OU NON DE LEUR EFFICACITÉ.

L'INTERSYNDICALE S'EST MONTRÉE RESPONSABLE EN ACCEPTANT CETTE SORTIE DE CRISE.

POUR AUTANT, SI LES PROMESSES DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR N'ÉTAIENT PAS TENUES, ELLE SE RÉSERVE LE DROIT DE REPARTIR AU COMBAT.

RÉPONSE DANS QUELQUES MOIS ...

L'UNSA-SDIS33 REMERCIE TOUS LES AGENTS IMPLIQUÉS DANS CE MOUVEMENT.

C'EST VOTRE MOBILISATION QUI A PERMIS CETTE TRÊVE DANS CE LONG CONFLIT SOCIAL.

